

LA NOUVELLE CARRIERE DE LA CATEGORIE B UN COUP BAS DEFINITIF POUR LES AGENTS !

Depuis le 7 avril dernier, Solidaires Fonctions publiques n'a eu de cesse de revendiquer des améliorations du projet de la « nouvelle carrière B », présenté par l'administration et concocté en catimini avec les organisations syndicales nationales (CFDT-UNSA-CGC-CFTC), signataires de l'accord du 21 février 2008.

Après une ultime confrontation, le 5 octobre dernier, en Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, rien n'a changé. Aux dires du Ministre de la fonction publique et du Directeur Général de l'Administration, rien n'a bougé pour des raisons uniquement de choix budgétaires.

Pour l'administration, cette nouvelle grille est l'aboutissement d'un « compromis » conclu avec les organisations signataires. Cela ne fait qu'attiser encore plus notre colère et notre amertume : car du fait de cet arrangement, et bloqué dans sa politique budgétaire 2010 qui privilégie les plus riches, le gouvernement laisse de côté les fonctionnaires comme le reste de la population.

Votre nouvelle carrière statutaire n'a même plus un semblant de linéarité !

C'est le 9 juillet, en Commission des statuts, et malgré les cinq vœux et trois amendements déposés par Solidaires, que le nouvel espace statutaire des agents de catégorie B a été scellé, pour un bon moment, dans l'histoire. Nous ne détaillerons pas, ici, tout ce qui a été écrit par Solidaires et notamment le 17 juillet (www.solidaires.org/article26039.html), nous nous bornerons simplement à réécrire ce qui pour nous, pour vous, reste inadmissible et intolérable.

Un déroulement de carrière rallongé de sept années

La durée de la carrière va se trouver très nettement rallongée puisqu'elle passe de 26 ans à 32 ou 33 ans, selon le grade de recrutement.

Dans la carrière actuelle, le dernier échelon du premier grade est atteint en 28 ans (à la cadence moyenne), celui du 2^{ème} grade en 28 ans et 6 mois. Dans les meilleures conditions de promotion par concours, l'indice terminal du 3^{ème} grade est atteint en 26 ans.

Pour Solidaires, l'allongement de la carrière est injustifié et inacceptable alors que les agents sont recrutés de plus en plus tardivement : l'âge moyen du recrutement en catégorie B se situe aux alentours de 28 ans dans la Fonction Publique.

Certes, la fin de carrière est enfin revalorisée, ce qui correspond partiellement aux attentes des agents du dernier grade, mais cette revalorisation est chèrement payée par un allongement de 7 années du parcours administratif...

Le plus grave, et c'est un comble : le déroulement de la carrière proposée est nettement moins favorable que celle qui existe aujourd'hui. Jugez par vous-même...

Des paliers supplémentaires.

Des examens professionnels de grade à grade : désormais les agents de la classe normale (1^{er} grade) ne pourront plus accéder directement à la classe exceptionnelle, c'est-à-dire au 3^{ème} grade du corps, par concours professionnel.

Ils devront d'abord passer un examen professionnel pour accéder à la classe supérieure (2^{ème} grade) puis encore un autre examen professionnel pour enfin prétendre arriver au grade terminal.

Et l'administration ose prétendre vous offrir maintenant une véritable linéarité de carrière.

Un reclassement dans les nouveaux grades qui efface des années de travail

Tous les agents se situant au 7^{ème} échelon du 1^{er} grade actuel seront reclassés, quelle que soit leur ancienneté, dans le 7^{ème} échelon de la nouvelle grille, «sans ancienneté acquise».

Les agents se situant au 7^{ème} échelon du grade terminal actuel avec plus de 3 ans d'ancienneté seront reclassés au 10^{ème} échelon de la nouvelle grille «sans ancienneté acquise».

Pour l'administration, les demandes de Solidaires d'un classement tenant effectivement compte de l'ancienneté acquise (et donc d'un classement aux échelons supérieurs) ne seraient pas satisfaisantes au niveau du déroulement de carrière (en clair : trop vite, trop cher). Pour Solidaires c'est proprement scandaleux que des années de travail d'un très grand nombre d'agents soient purement et simplement balayées d'un revers de main !

Votre Nouvel Espace Indiciaire vous rendra financièrement perdant.

Malgré les six amendements déposés par Solidaires concernant la grille indiciaire, le Conseil Supérieur de la fonction publique de l'Etat, réuni hier 5 octobre, en présence du Ministre, a entériné le Nouvel Espace Indiciaire de la catégorie B proposé par l'administration. En pleine crise financière, rien n'a été concédé par le Ministre. Cela a été du « NIET » sur toute la ligne. Et pourtant, là aussi jugez par vous-même, il y avait de quoi faire !

Une revalorisation indiciaire du premier grade faite à bas prix

Une revalorisation de zéro (oui, zéro point vous avez bien lu) à 5 points d'indice, ce n'est véritablement pas reconnaître le travail et la qualification des agents B se situant du 7^{ème} au 11^{ème} échelon de ce grade.

C'est méprisant à plus d'un titre, puisque les agents C du 7^{ème} échelon de l'échelle 6 accédant à la catégorie B seront reclassés au 7^{ème} échelon du premier grade de B, sans ancienneté !

Sûre de son bon droit, Solidaires a donc demandé une revalorisation de la grille B de début de carrière, permettant également un meilleur reclassement des agents promus de l'échelle 6 de catégorie C en catégorie B, pour lesquels il est aussi et toujours demandé que le 8^{ème} échelon (spécial) fasse partie intégrante de la grille C et donc accessible à tous et pas simplement au corps «technique»

Une revalorisation indiciaire du dernier grade, si insuffisante, qu'elle rendra les agents financièrement perdants, pendant 16 années de leur carrière

Certes, l'administration propose une revalorisation des indices de fin de carrière mais en contrepartie d'un allongement de la carrière de sept années.

De plus, elle ne se donne pas les moyens de compenser financièrement la suppression de l'accès direct, par concours, du premier au dernier grade de la catégorie B.

En effet, les agents qui accéderont successivement, par le biais des deux examens professionnels, du premier grade au dernier grade B, seront au mieux (au bout de 10 ans de déroulement de carrière) classés au 2^{ème} échelon de ce troisième grade.

Ils seront encore financièrement et cumulativement, bénéficiaires. Mais dès lors qu'ils auront déroulé 14 années et 8 mois de carrière et atteint le 4^{ème} échelon, le déséquilibre financier se fera sentir.

La faute à qui ? À l'administration, qui n'a pas suffisamment revalorisé les indices des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} échelons de ce dernier grade.

Là encore, Solidaires, a demandé que les indices des échelons cités soient respectivement abondés de + 8, + 24, + 14 et + 8 points d'indice, seule mesure permettant le rétablissement financier.

Pour Solidaires, il est impensable et inadmissible, que les agents soient financièrement perdants (toujours cumulativement) de la 14^{ème} à la 30^{ème} année dans le nouveau déroulement de leur carrière !

Pour la cohérence de la grille (s'il peut exister une cohérence dans ce nouvel espace statutaire, en dehors de celle qui vise à faire payer la crise par les fonctionnaires), l'indice du 9^{ème} échelon du deuxième grade devait être porté de 493 à 494.

Par ailleurs, Solidaires a demandé que la revalorisation des indices des deux derniers échelons du dernier grade (10^{ème} - 11^{ème} échelon), prévue pour le 1^{er} janvier 2012, soit d'application immédiate.

VOTRE NOUVELLE CARRIERE

Premier grade			Deuxième grade			Troisième grade		
Échelons	I B	I M	Échelons	I B	I M	Échelons	I B	I M
13 ^e échelon	576	486	13 ^e échelon	614	515			
12 ^e échelon	548	466	12 ^e échelon	581	491			
11 ^e échelon	516	443	11 ^e échelon	551	468	11 ^e échelon	660	551
10 ^e échelon	486	420	10 ^e échelon	518	445	10 ^e échelon	640	535
9 ^e échelon	457	400	9 ^e échelon	493	425	9 ^e échelon	619	519
8 ^e échelon	436	384	8 ^e échelon	463	405	8 ^e échelon	585	494
7 ^e échelon	418	371	7 ^e échelon	444	390	7 ^e échelon	555	471
6 ^e échelon	393	358	6 ^e échelon	422	375	6 ^e échelon	524	449
5 ^e échelon	374	345	5 ^e échelon	397	361	5 ^e échelon	497	428
4 ^e échelon	359	334	4 ^e échelon	378	348	4 ^e échelon	469	410
3 ^e échelon	347	325	3 ^e échelon	367	340	3 ^e échelon	450	395
2 ^e échelon	333	316	2 ^e échelon	357	332	2 ^e échelon	430	380
1 ^{er} échelon	325	310	1 ^{er} échelon	350	327	1 ^{er} échelon	404	365

Des milliers d'agents ont signé la pétition remettant en cause le projet de la nouvelle carrière B. Chacun pourra constater, une nouvelle fois, que l'administration «impose» ses choix budgétaires. Pour autant, Solidaires continuera son combat pour une réelle amélioration des carrières de tous les agents de la fonction publique. Une attribution de 60 points d'indice pour tous en reconnaissance de la technicité et des qualifications exigées, et une valeur du point portée tout de suite à 5 euros, c'est notre exigence immédiate.